

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 26 mars 2021
N° CP-2021-3-12-4

12^{ème} Commission

Commission Centre Alsace

Service instructeur

Pôle travaux neufs Nord unité études générales

Service consulté

OUVERTURE DU BARRAGE EDF ÎLE DU RHIN DE MARCKOLSHEIM - VOGSTSBURG - BURKHEIM POUR LES CYCLISTES ET LES PIÉTONS - PHASE 1

Résumé : L' Eurovélo 15 (Véloroute du Rhin) parcourt le territoire alsacien sur deux itinéraires

parallèles de part et d'autre du Rhin. A Marckolsheim, le franchissement du Rhin par les cyclistes est possible par la RD424, mais dans des conditions de sécurité qui ne sont pas optimales.

Dans le Plan Territoires Connectés et Attractifs 2017-2021 approuvé par délibération du

Conseil Départemental du Bas-Rhin (n°CD/2017/026) du 19 juin 2017, le Département a affirmé sa

volonté de renforcer les échanges transfrontaliers et de rechercher notamment des solutions de franchissements supplémentaires du Rhin. La Collectivité européenne d'Alsace souhaite aller encore plus loin dans le développement de la coopération transfrontalière et le développement des itinéraires cyclables participe pleinement à cet objectif.

A ce titre, il est proposé d'engager les études et travaux nécessaires à l'ouverture du barrage EDF sur l'île du Rhin à Marckolsheim et à la sécurisation de l'itinéraire entre les deux tronçons de l'Eurovélo 15.

Ces études et travaux, réalisés dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage partagée entre la Collectivité européenne d'Alsace et EDF, feront l'objet d'une demande de cofinancement au programme INTERREG V Rhin Supérieur.

Contexte

Dans le Plan Territoires Connectés et Attractifs 2017-2021 approuvé par délibération n° CD/2017/026 du 19 juin 2017, le Conseil Départemental du Bas-Rhin a affirmé sa volonté de renforcer les échanges transfrontaliers et de rechercher notamment des solutions de franchissement supplémentaires du Rhin, tous modes confondus. Cette politique trouve un écho supplémentaire dans la mise en place de la Collectivité européenne d'Alsace au 1er janvier 2021, identifiée comme chef de file en matière de coopération transfrontalière.

Parallèlement, les mobilités actives connaissent un fort développement : pour les déplacements touristiques et récréatifs, mais aussi comme moyen de déplacement à part entière pouvant se substituer efficacement à la voiture individuelle pour les déplacements de moins de 15 kilomètres.

Pour soutenir ce mouvement et l'amplifier, il est indispensable de développer des infrastructures cyclables et piétonnes sécurisées, confortables et indépendantes des voies de circulation routières existantes.

Le projet d'ouverture de la piste de service EDF entre les écluses de Marckolsheim et le barrage EDF Île du Rhin (secteur de Marckolsheim – Artzenheim – Baltzenheim – Vogtsburg – Burckheim) pour les cyclistes et les piétons, constituerait un premier pas dans le développement cyclable du secteur. Il permettrait un nouveau franchissement sécurisé reliant les deux itinéraires parallèles de l'Eurovélo 15 (Véloroute du Rhin) situés de part et d'autre du Rhin, contribuant ainsi à la qualité et à l'attractivité d'un des itinéraires cyclables les plus fréquentés d'Europe.

C'est dans ce contexte que la Collectivité européenne d'Alsace pourrait porter le projet de sécurisation du franchissement cyclable des ouvrages EDF entre Marckolsheim et l'Allemagne via l'île du Rhin. Trois phases de réalisation sont envisagées (voir plan ci-joint) :

- Phase 1 : création d'un cheminement public sécurisé au sein de l'emprise EDF du barrage entre l'île du Rhin de Marckolsheim et Vogtsburg-Burckheim et aménagement d'un itinéraire cyclable entre le barrage et la jonction entre la RD424, sur la voie de service EDF ;
- Phase 2 : création d'un aménagement cyclable entre l'île du Rhin et le giratoire RD424/RD52 (ex RD20), incluant le franchissement des écluses et de l'usine hydroélectrique ;
- Phase 3 : prolongement de l'aménagement cyclable entre l'île du Rhin et Sasbach, via l'ancienne plate-forme douanière et le pont routier existant, sur la RD424 et la L113.

Le présent rapport ne concerne que la phase 1, relative à la création d'un accès cyclable sécurisé au sein de l'emprise EDF du barrage au sud de l'île du Rhin à Marckolsheim et sur la voie de service entre ledit barrage et la RD424 à Marckolsheim.

Ce projet pourrait bénéficier d'un cofinancement INTERREG V Rhin Supérieur pour lequel un pré-formulaire de demande de concours communautaire a d'ores et déjà été présenté (voir document joint en annexe) le 15 décembre 2020 en groupe de travail INTERREG qui a autorisé le dépôt d'une demande formelle.

La CeA, porteur du projet et maître d'ouvrage d'une partie des travaux, sera amenée à signer une convention avec la Région Grand Est, Autorité de gestion du programme INTERREG V Rhin Supérieur (voir modèle de convention ci-joint).

Objectifs du projet

- Créer une liaison sécurisée pour les piétons et les cyclistes entre les 2 rives du Rhin pour favoriser les échanges transfrontaliers ;
- Améliorer le fonctionnement global de l'itinéraire Eurovélo 15 et la perméabilité entre les deux tracés parallèles ;
- Favoriser le recours aux modes actifs pour tous les motifs de déplacements (domicile-travail, touristiques, récréatifs) ;

- Participer à limiter l'augmentation du trafic motorisé.

Maîtrise d'ouvrage du projet

EDF assurerait la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux pour tous les aménagements situés à l'intérieur de l'emprise EDF : barrage et zones d'exploitation clôturées en France et en Allemagne.

La Collectivité européenne d'Alsace assurerait la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux pour tous les aménagements situés à l'extérieur du site industriel EDF, de part et d'autre du barrage :

- en France : voie de service EDF entre la RD424 et la zone d'exploitation ;
- en Allemagne : signalisation depuis l'Eurovélo 15 à Burckheim puis aménagement ;
- de la continuité cyclable jusqu'à la zone d'exploitation.

Une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la CeA et EDF sera conclue ultérieurement pour la réalisation de l'ensemble des phases du projet.

Contenu du projet sous maîtrise d'ouvrage de la CeA

Le projet comprend d'abord une phase d'étude de projet puis la réalisation des travaux. Elle comprend 2 volets :

1. Etude de projet de sécurisation de la liaison cyclable :

- Implantation du tracé cyclable,
- Diagnostics,
- Signalisation de l'itinéraire,
- Coût prévisionnel des travaux,
- Planning de réalisation des travaux,
- Dépôt des dossiers administratifs pour l'autorisation des travaux,
- Définition des conventions à établir avant le début des travaux.

2. Réalisation des travaux d'aménagement de l'itinéraire :

- Itinéraire cyclable entre la RD424 et la zone d'exploitation Est, sur la voie de service EDF ;
- Itinéraire cyclable entre la zone d'exploitation Ouest et le réseau cyclable existant.

Les études se dérouleront entre juin et décembre 2021. Les travaux sont prévus en 2022.

La gouvernance du projet sera assurée par un Comité de pilotage transfrontalier.

Coût et financement

Le coût prévisionnel du projet de la phase 1 est estimé à 525 000€ (comprenant 20 000€ forfaitaires de coût de préparation du dossier INTERREG et 5 000€ de frais de personnels, remboursés directement par INTERREG au porteur du projet).

Ce projet pourrait faire l'objet d'un cofinancement du programme INTERREG V Rhin Supérieur, avec la clé de financement suivante :

- Interreg V Rhin Supérieur : 50%,
- Partenaires français (35%) :

- Collectivité Européenne d'Alsace : 25%,
- Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim / Ville de Marckolsheim / EDF : 10%,
- Partenaires allemands : 15%
 - Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald,
 - Stadt Vogtsburg i. K.,
 - RPF/Integriertes Rheinprogramm,
 - Wasserstrassen und Schifffahrtsamt Freiburg,
 - Stadt Breisach am Rhein,
 - GöZ Zwei Breisacher Land,
 - RVSO (Regionalverband Südlicher Oberrhein),
 - EVTZ Region Freiburg-Centre et Sud Alsace.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY